



Bureau communautaire
14 mars 2019
Hôtel d'Agglomération – 20h

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 08 mars 2019

Présents : J.P Fichère, J.M Daubigney, C. Bourgeois-République, D. Michaud, N. Jeannet, G. Fernoux-Coutenet, F. David, J. Péchinot, D. Bernardin, S. Champanhet, F. Macard, P. Blanchet, J.L Bouchard, C. François, B. Guerrin, P. Jacquot, J. Thurel.

Excusés : C. Crétet, J.C Lab.

Date d'affichage : 22 mars 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB05/19

Objet

Trame Verte et Bleue :
demande de financement
au Conseil Départemental
du Jura – Mise en pâturage
des Monts Dolois

Le réseau des pelouses calcaires doloises est l'un des cinq réservoirs de biodiversité de la Trame Verte de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par ailleurs identifié par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et le réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Départemental du Jura.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a engagé une action de fond pour la gestion durable du réseau de pelouses en 2011.

Dans le cadre de sa politique ENS, le Conseil Départemental du Jura appuie la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur ses sites labellisés financièrement et techniquement par l'intervention de la CDEREN (Cellule départementale d'entretien de rivières et d'espaces naturels) pour la pose des clôtures.

Les éleveurs participent à la pose des clôtures. Le dispositif technico-financier est ainsi optimisé.

La remise en pâturage des trois sites "Chaudes au loup" / "Combe au loup" / "Mont Coq" couvre 22 ha et nécessite des travaux d'aménagement de parcs et de réouverture de friches qui s'échelonnent jusqu'en 2021.

Le montant des dépenses prévisionnelles est de 25 334 €HT (30 400 €TTC).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montant en € HT	Taux en %
Conseil Départemental du Jura	15 200	60
Part d'autofinancement CAGD	10 134	40
Total	25 334	100

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à solliciter une aide au meilleur taux auprès du Conseil Départemental du Jura et déposer le dossier de demande de subvention en conséquence,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire à ces demandes de financement,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution du projet.

Fait à Dole,
Le 14 mars 2019,
Le Président,

